

Les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Eveux, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie, le vendredi 28 mars 2014 à vingt heures, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire.

ETAIENT PRÉSENTS

M. Jean Martinage, Mme Loré Vindry, M. Christian Billaud, Mme Ghislaine Lalbertier, M. Joseph Lillo, Mme Odile Ouedraogo, Mme Geneviève Ribailier, M. Bertrand Gonin, Mme Catherine Vitoux, Mme Xandrine Guérin, M. Pierre Mellinger, Mme Régine Pasquier, M. Serge Grange.

ETAIENT ABSENTS

M. Olivier Farges, excusé et représenté par Jean Martinage à qui il a donné procuration.
M. Daniel Vially, excusé et représenté par Loré Vindry à qui il a donné procuration.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Bertrand Gonin, Maire, qui après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés les quinze élus ci-dessus dans leur fonction de conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Loré Vindry.

ELECTION DU MAIRE

M. Joseph Lillo, doyen des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil Municipal a désigné pour assesseurs : Christian Billaud et Bertrand Gonin.

Après avoir dénombré 13 conseillers présents, 2 conseillers représentés et constaté que la condition de quorum était remplie, il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

M Jean Martinage ayant obtenu 15 voix (15 votants, 0 blanc, 15 voix pour) au premier tour de scrutin secret a été proclamé Maire et immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS - 24/2014

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre (4) adjoints au maire au maximum.

Monsieur Le Maire propose de fixer à quatre (4) le nombre d'adjoints au maire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **ACCEPTE** la proposition de M Le Maire ;
- ▶ **FIXE** à quatre (4) le nombre des adjoints pour la durée du mandat municipal.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M Jean Martinage, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal :

- ☒ 1^{er} adjoint : Mme Loré Vindry (15 votants, 0 blanc, 15 voix pour) ;
- ☒ 2^{ème} adjoint : M Christian Billaud (15 votants, 0 blanc, 15 voix pour) ;
- ☒ 3^{ème} adjoint : Mme Ghislaine Lalbertier (15 votants, 0 blanc, 15 voix pour) ;
- ☒ 4^{ème} adjoint : M Joseph Lillo (15 votants, 0 blanc, 15 voix pour).

La séance est levée à 20h30

Jean MARTINAGE



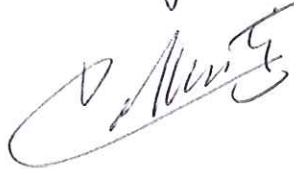
Loré VINDRY



Christian BILLAUD



Ghislaine LALBERTIER



Joseph LILLO



Geneviève RIBAILLER



Daniel VIALLY

Absent, a donné
procuration à Loré Vindry.

Pierre MELLINGER



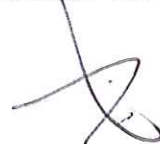
Odile OUEDRAOGO



Régine PASQUIER



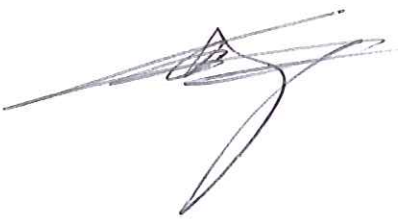
Catherine VITOUX



Olivier FARGES

Absent, a donné procuration
à Saen Marhauge.

Serge GRANGE



Xandrine GUÉRIN



Bertrand GONIN



